



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 26621

### Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le nombre de postes infirmier(ère) conseiller(ère) de santé dans nos établissements scolaires publics, nombre qui se monterait à 6 500 pour 8 750 collèges et lycées et 55 000 écoles maternelles et primaires. Ce nombre de postes paraît nettement insuffisant au regard des actions menées dans les établissements par les infirmiers(ères) : accueil et écoute des élèves, y compris pour des motifs d'ordre psychologique ou relationnel ; conseil en matière de prévention, d'éducation à la santé ; suivi des l'état de santé des élèves ; conseil en matière d'hygiène et de sécurité auprès des chefs d'établissement. Il lui demande quel est le nombre de postes prévu au budget 2004 de l'éducation nationale et s'il prévoit d'augmenter ce nombre dans les cinq années à venir.

### Texte de la réponse

L'amélioration des conditions d'accueil, d'écoute et de soin des élèves constitue depuis plusieurs années un objectif prioritaire. Les missions des infirmières auprès des élèves ont été précisées par une circulaire du 12 janvier 2001. Plus récemment, le ministre délégué à l'enseignement scolaire a présenté le 26 février 2003 un plan de relance de la politique de santé en faveur des élèves, définissant de nouveaux axes prioritaires d'action tels que la lutte contre le tabagisme et les conduites à risques, la détection des souffrances psychologiques, la qualité de la nutrition. Depuis 1998, les moyens en personnels infirmiers ont été renforcés par 1 104 emplois et 190 équivalents-temps plein de vacations et le taux moyen d'encadrement, qui était d'une infirmière pour 2 370 élèves à la rentrée 1997, est actuellement d'une pour 1 840. Il n'est pas prévu de mesure de création d'emplois de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux dans le projet de loi de finances pour 2004. Toutefois, s'agissant des personnels infirmiers, ce projet comporte une mesure catégorielle qui doit permettre d'améliorer leur déroulement de carrière.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Forgues](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26621

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2003, page 7963

**Réponse publiée le :** 22 décembre 2003, page 9875